

---

**Interpellation déposée au Conseil communal du 11 mars 2010**

---

**vevey.ch, un outil pour s'adresser au 100% des citoyens**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,

Le dimanche 7 mars, la votation communale sur le taux d'imposition s'est jouée à quelques suffrages près. 16 pour être précis, soit 0,36% des bulletins valables qui étaient au nombre de 4550. C'est assez rare qu'un vote soit aussi serré pour que cela soit relevé. 0,36%, une miette, une poussière, 3 fois rien!

Partant de ce fait irréfutable, la Municipalité a publié un communiqué sur le site officiel *vevey.ch* que je vous délivre volontiers. Il est court et vaut la peine d'être lu.

---

***Vevey : maintien du taux d'imposition, un OUI du bout des lèvres******Réaction de la Municipalité***

*Au terme du dépouillement de la votation populaire sur le taux d'imposition 2010, consécutive au référendum lancé contre la décision du Conseil communal du 08 octobre 2009, la Municipalité prend acte de ce vote serré mais constate qu'une majorité de Veveysans approuve la position **raisonnable** adoptée par les autorités de la ville.*

*La Municipalité remercie la population veveysanne, qui a privilégié le bien commun **face à une vision plus individualiste de la communauté locale**.*

*Le OUI sorti des urnes indique que la politique **prudente** adoptée depuis le début de la législature en 2006, qui a permis de réduire de **manière importante** la dette de la ville tout en assurant son développement urbain et social, a été comprise par les habitants.*

*Sur base de ce vote, la Municipalité confirme son intention de poursuivre cette politique, en utilisant **prudemment** les moyens à disposition afin de stabiliser à long terme le ménage communal.*

*Les investissements prévus ces prochaines années permettront à la fois d'entretenir le patrimoine communal et de développer harmonieusement le tissu urbain veveysan. Ils sont la garantie d'une croissance maîtrisée, au niveau tant des dépenses que des recettes, en tenant compte des besoins et des obligations qu'implique l'augmentation prévue de la population.*

---

Le PLR fustige avec véhémence l'attitude de la Municipalité. Ce communiqué est en réalité une propagande partisane et n'a en l'espèce pas à être publié sur un site officiel. Un communiqué publié sur le site officiel de la Commune par ses autorités se doit au minimum de respecter l'ensemble des citoyens et donc d'être objectif et factuel. La Municipalité à ici fait preuve de manque à son devoir de réserve dont elle aurait

---

naturellement dû se prévaloir, et c'est regrettable. Le PLR estime qu'il s'agit en la matière d'un abus de position dominante.

Comment appelé sinon cet état de fait lorsqu'on lit que « *la Municipalité prend acte de ce vote serré mais constate qu'une majorité de Veveysans approuve la position **raisonnable** adoptée par les autorités de la ville. En restant objectif et factuel, la population a approuvé du bout des lèvres « **la position adoptée par les autorités.** »*

Plus grave est le second paragraphe qui dit « *La Municipalité remercie la population veveysanne, qui a privilégié le bien commun **face à une vision plus individualiste de la communauté locale*** ». Quel droit l'autorise à pareil jugement? Aucun! Objectivement, la population a privilégié du bout des lèvres le **statut quo**, rien de plus. Le PLR dénonce ici fortement ces propos, au nom de 49,82% de la population veveysanne.

Poursuivons avec cette affirmation « *Le OUI sorti des urnes indique que la politique **prudente** adoptée depuis le début de la législature en 2006, qui a permis **de réduire de manière importante** la dette de la ville [...] a été comprise par les habitants.* ». Oui, alors là, permettez qu'un doute soit émis. La dette est aujourd'hui à hauteur de 110 Mios, le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal est à 135 Mios et sont prévus 33 Mios d'investissements pour cette année déjà. Où sont la prudence et la réduction importante? Ainsi, objectivement, les habitants ont compris du bout des lèvres « **la politique adoptée** » par la Municipalité.

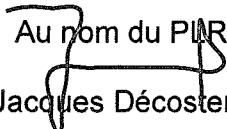
Il s'agit ici de rappeler à la Municipalité qu'elle gouverne pour tous les habitants de Vevey et que cela présuppose d'avoir du respect pour tous ainsi que de la neutralité et de l'objectivité dans sa communication.

Quoi qu'il en soit, le Comité référendaire remercie chaleureusement le 49,82% des électeurs qui l'ont suivi. Le PLR regrette par ailleurs que la chance d'amorcer une baisse d'impôts n'ait été saisie en vue d'une fusion prochaine des 10 communes du district. Il pose ainsi deux questions à la Municipalité:

1. La Municipalité a-t-elle autorisé à l'unanimité la publication de ce communiqué?
2. La Municipalité pense-t-elle corriger ce communiqué publié sur le site *vevey.ch* afin qu'il s'adresse objectivement à l'ensemble de la population?

L'interpellateur demande qu'une réponse écrite lui soit rendue.

Je vous remercie de votre attention.

Au nom du PLR  
  
Jacques Décosterd